



**GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS
VERSANTS DE LA ZONE BÉCANCOUR**

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Secteur minier de Thetford Mines : Le milieu se mobilise pour la rivière Bécancour

Plessisville, le 29 novembre 2019 - le 13 novembre dernier à Thetford Mines, le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) tenait la 3^e rencontre de la Table de concertation pour l'eau de la Haute-Bécancour ayant pour thème *Responsabilités et défis liés à la restauration du secteur minier de la Haute-Bécancour*. Une trentaine de participants s'y sont donnés rendez-vous afin de faire le point sur la restauration des sites miniers du secteur de Thetford Mines et de développer des solutions pour contrôler l'érosion hydrique des haldes de résidus miniers.

Parmi ces participants se trouvaient plusieurs maires et conseillers municipaux de la Ville de Thetford, des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, d'Irlande et d'Inverness, des représentants des MRC des Appalaches et de L'Érable, un représentant de la députée de Lotbinière-Mégantic, des membres des associations de riverains des lacs à la Truite (APLTI), William (ALW) et Joseph (ARRLJ), des citoyens mobilisés ainsi que des représentants de la compagnie minière basée à Thetford Mines Société Asbestos Limitée – Mazarin.

Des représentants des ministères de l'Énergie et des Ressources naturelles, ainsi que de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, ont exposé les outils légaux encadrant la restauration minière des sites d'exploitation d'amiante. Quoique toutes les mines se soient vues imposer la production d'un plan de restauration de leurs sites miniers, la mise en œuvre de ceux-ci n'est pas assurée. D'une part, parce que plusieurs de ces sites sont soumis à des versions antérieures de la *Loi sur les mines*, moins contraignantes, et d'autre part, par faute de moyens financiers.

Pour sa part, M. Guy Bérard, vice-président exécutif de la Société Asbestos Ltée – Mazarin, a présenté les travaux de restauration en cours à la mine British Canadian (BC1). Plus de 44 hectares de résidus miniers ont été végétalisés sur le dessus des haldes. C'est un début et la minière se montre ouverte à poursuivre la restauration et à travailler en collaboration avec la collectivité afin de cibler les secteurs prioritaires. D'ailleurs, tous les acteurs présents ont atteint un consensus sur la nécessité de doter le secteur minier de la région de Thetford Mines d'un plan de contrôle et réduction de l'érosion des haldes minières riveraines. L'idée étant de cibler les secteurs prioritaires à stabiliser et trouver des mesures pouvant réduire le transport des résidus miniers aux cours d'eau, tel que l'aménagement de bassins de sédimentation.

Rappelons que pendant plus de 100 ans, l'exploitation de l'amiante a entraîné la formation d'immenses haldes de résidus miniers qui ponctuent le paysage du secteur de Thetford Mines. Ces haldes sont des collines constituées de centaines de millions de tonnes métriques de poussière de roche et de gravier. N'étant pas végétalisées, elles sont érodées par la pluie et la fonte de la neige.

Dans le cadre d'une étude de caractérisation de l'érosion dans le secteur de Thetford Mines menée en 2015, le GROBEC avait recensé 260 hectares de haldes instables et sujettes au ravinement. Plusieurs se retrouvent en rive de la rivière Bécancour. Ces sédiments se retrouvent dans la rivière Bécancour et ses affluents, qui les charrient plus en aval, vers l'étang Stater, et les lacs à la Truite, William et Joseph. Le lac à la Truite connaît d'ailleurs un ensablement accéléré.



**GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS
VERSANTS DE LA ZONE BÉCANCOUR**

« J'aimerais féliciter le GROBEC pour cette journée de concertation de la Haute-Bécancour que nous avons eu. Je suis persuadé que la majorité des acteurs du milieu ont été ravis de ces échanges », déclare M. Réjean Vézina, président de l'Association de protection du lac à la Truite d'Irlande. Les échanges ont en effet été nombreux tout au long de la journée entre les participants et avec la dizaine de conférenciers.

Rappelons que le GROBEC est un organisme sans but lucratif ayant pour mandat de mettre en place la gestion intégrée de l'eau sur le territoire des bassins versants de la zone Bécancour. L'OBV est officiellement reconnu dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau* et visant à renforcer leur protection. En concertation avec les acteurs de l'eau, l'organisme élabore un Plan directeur de l'eau et assure le suivi de sa mise en œuvre.

- 30 -

Pour information :

Simon Lemieux, directeur général
Téléphone : 819 980-8038, poste 202
Courriel : grobec@grobec.org